



LIGUE MOTOCYCLISTE DES FLANDRES
AFFILIEE A LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
ZONE D'INFLUENCE : NORD – PAS DE CALAIS
COMMISSION D'ENDURO



REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DES FLANDRES D'ENDURO

INTRODUCTION :

En 2017 la ligue des Flandres d'enduro met en place 3 catégories, Un Championnat, Un Critérium et une catégorie LOISIRS. Elles sont réservées aux licenciés de la F.F.M adhérents à un club affilié à la ligue des Flandres « pour le championnat et le critérium ».

Tout concurrent participant à ses compétitions doit connaître le présent règlement, et s'engage à le respecter sans réserve. Pour tous les manquements ou précisions se reporter au règlement du Championnat de France d'Enduro de l'année en cours

ARTICLE 1 : EPREUVES CONTANTS POUR LE CALENDRIER DES FLANDRES D'ENDURO.

14 Mai	EPERNAY (51)
28 Mai	ROCROI (08)
18 Juin	BRIONNE (27)
30 Juillet	THIBERVILLE (27)
10 Septembre	LAON (02)
18 Septembre	BELLOU (61)

ARTICLE 2 : CATEGORIES.

4 Catégories sont proposées en 2017 :

➤ 2 catégories COMPETITION :

- **UN CHAMPIONNAT** « LIGUE 1 - 3 tours - Licence National » Comportant un seul classement SCRATCH.
- **UN CRITERIUM** « LIGUE 2 - 2 tours - Licence National » Comportant un seul classement SCRATCH.

Par ailleurs le 1^{er} du critérium au classement scratch monte en ligue 1 l'année suivante (conditions de pénalités si refus, décision prise par la commission d'enduro en fin d'année).

➤ 1 catégorie LOISIRS « LIGUE 3 – 1 ou 2 tours - Licence National/Licence à la journée »

En marge des catégories compétitions la commission d'enduro a souhaitée intégrer une formule de découverte de l'enduro à frais réduit, mais aussi de promotion des pilotes vers les catégories supérieures. **(AUCUN TITRE N'EST DECERNE)**

➤ **NOUVEAU 1 catégorie Vintage sur 3 épreuves.**

- EPERNAY (championnat France ancienne) / BRIONNE / LAON (championnat France ancienne)

ARTICLE 3 : BAREME DES POINTS

Le barème des points est le même pour toutes les catégories , il attribue les points suivants du 1^{er} au 14^{eme} : 25,20,16,13,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2, puis 1point à chaque pilote ayant fini classé lors de l'enduro.

Etant donné qu'il y a que 6 épreuves cette année, il n'y aura pas de Joker N-1 cette année.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION.

- L'inscription au championnat des Flandres est GRATUITE.
Le fait de participer à une ou plusieurs épreuves inscrit sous licence ligue des Flandres vous fait figurer dans les tableaux de classement.

- Au vue de l'influence sur certaine course est la limitation de pilote, chaque pilote devra s'engager au moins 1 à 2 mois avant chaque épreuve. Après ce délai leur engagement ne sera plus prioritaire. La clôture des engagements aura lieu 15 jours avant la date de l'épreuve. Les clubs organisateurs devront retourner aux pilotes une confirmation d'engagement indiquant le N°de course à la condition expresse que ceux-ci adressent à l'organisateur le montant de l'inscription et une enveloppe timbrée à leur adresse. La ligue des Flandres d'enduro ne sera pas responsable des échecs d'inscription.

ARTICLE 5 : MOTOCYCLE – CONTROLE ADMINISTRATIF.

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

1. Confirmation d'engagement
2. Pour les 50CC CASM + permis AM ou BSR si délivré avant le 19 janvier 2013.
3. Permis de conduire A. Pour les 125 CC (se conformer à la législation en vigueur)
4. Assurance en cours de validité – carte grise
5. Licence de l'année en cours et pièce d'identité avec photographie.
6. Les photocopies ou les papiers rédigés à la main ne sont pas acceptés.
7. Sauf exception l'immatriculation W garage sont interdit (Voir avec le club organisateur).
8. Après la vérification de tous les documents valides, il sera remis au pilote une enveloppe avec son n° de course pour la remise du transpondeur avant le passage au contrôle technique. Un bracelet sera fixé par l'organisateur au poignet du pilote.

RAPPEL - la délivrance d'une licence 1 épreuve est subordonnée à la production d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication apparente à la pratique du sport motocycliste de moins de 1 an le jour de l'épreuve, qui sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 6 : MOTOCYCLE – CONTROLE TECHNIQUE.

Le règlement est le même que celui du championnat de France d'enduro 2016, voir articles « ART-8 », « ART-9 », « ART-10 »

Sauf pour les couleurs des plaques :

- **Championnat LIGUE 1 : Fond JAUNE /Numéro NOIR**

➤ **Critérium LIGUE 2 : Fond VERT /Numéro BLANC**

➤ **LOISIR LIGUE 3 : Fond NOIR/Numéro BLANC**

Aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée. Si l'organisateur fournit les plaques à numéro, leur port est obligatoire.

En outre le pneu FIM ou DOT 45M est obligatoire à l'avant et à l'arrière ainsi que la présence d'une béquille qui doit faire partie intégrante du châssis de la moto telle qu'homologuée.

De plus une vérification du casque à la norme FFM, du gilet de protection ou pare pierre à la norme CE sera réalisée.

En l'absence de béquille l'accès au parc fermé ne sera pas autorisé.

Bruit : 94 dB à 13 mètres/seconde ou méthode 2m/MAX : 112Db

Attention l'utilisation d'un système d'antivol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U) est obligatoire lors de la mise en parc fermé sur certaine course, en complément d'un éventuel système d'origine.

ARTICLE 7 : COURSE.

Pour toutes les catégories le temps maximum de course par jour ne devra pas excéder 7H30 en en temps B et 240 kms.

Chaque organisateur devra impérativement prévoir 2 CH au minimum.

Chaque tour devra comporter 1 épreuve spéciale du type « banderolées » (2 recommandées), les spéciales du type « ligne » devront avoir un système de communication entre tous les commissaires de pistes afin de signaler et d'arrêter les départs immédiatement en cas d'incident. En aucun cas la spéciale en ligne ne pourra être chronométrée au premier tour sauf décision du jury de l'épreuve. Les moyennes retenues, qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon intermédiaire, ne devront jamais excéder 50 km/h. Pour certaine catégorie le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté. Des contrôles horaires désignés par l'organisateur pourront être dits « sans assistance » Dans tous les contrôles horaires il est interdit de ravitailler après le drapeau jaune. Le pointage se fera obligatoirement moteur arrêté. Signalisation des contrôles (voir règlement championnat de France 2016)

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE.

Le chronométrage des épreuves sera effectué avec des transpondeurs.

Rappel :

L'heure de pointage au CH est l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit le drapeau jaune.

L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante (tél. : 36 99) Le pilote est seul responsable du (bon) positionnement du (bon) transpondeur sur la bonne moto. Toute inversion ne pourra donner lieu à aucune réclamation.

ARTICLE 9 : REGLES ENVIRONNEMENTALES.

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents. Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental absorbant, dont les dimensions minimales sont de 2000x1000, pour la mise en parc fermé et sur les différents points de ravitaillement.

Le tapis devra être utilisé pour toutes les opérations de ravitaillement en carburant, toutes interventions mécaniques et le nettoyage de la moto. Il devra être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

De plus les écrans jetables interdits.

ARTICLE 10 : PENALITES.

Sont applicables toutes les pénalités prévues au championnat de France d'enduro. Aucune autre pénalité non prévue au championnat de France d'enduro ne pourra être appliquée.

Règlements ENDURO VINTAGE :

Pour cette 1^{er} édition , la commission a décidé de faire simple au niveau règlement.

- Moto avant 1990 (donc jusque 1989)
- 1 seul classement scratch
- Pour les épreuves d'Epernay et Laon , une licence MAT suffit si votre moto date d'avant 1986. Sinon NCO .Pour Brionne , NCO obligatoire pour tous ;
- D'une manière générale , il sera fait référence aux règlements motos anciennes pour les autres points.

COMMISSION D'ENDURO.

Président :

Philippe WATERLOT 273 rue du retour ,59840 Premesques, waterlotph@gmail.com

Vice Président :

Alban DEGRUGILLIER, 40 Résidence Maurice cassez, 62400 LOCON, alban.degru@gmail.com

Représentant Pilote LIGUE 1 :

Stéphane HOCQUET , 8 Chaussée Brunehaut,59980 REUMONT delfetsteph@wanadoo.fr

Représentant Pilote LIGUE 2 : /

Représentant Pilote LIGUE 3 : /

Représentant des Clubs :



Calendrier d'enduro 2017

Date	Lieu	Prix	Moyen de paiement	Adresse de l'organisateur
14 Mai	Epernay (51)	57€	Chèque A l'ordre de MOTO CLUB EPERNAY	Gilbert BRUGNON 6 Allée de la forêt 51200 Epernay 0325.32.96.19 motoclubepernay@orange.fr MOTO CLUB EPERNAY
28 Mai	Rocroi Lieu : Mon idée 08260	57€	INTERNET Sur www.motott.fr	Stephane LECOESTER Maison forestière 08240 Sommauthe 03-24-30-03-04 Stephane.Lecoester@orange.fr MC PLATEAU DE ROCROI Attention place limitée
18 Juin	Brionne (27)	60€	Chèque A l'ordre de BRIONNE MOTO VERTE	Hervé Zambano 15 rue des canadiens 27370 Tourville en Campagne 02-32-24-23-90 brionnemotoverte@aol.com BRIONNE MV
30 Juillet	Fontaine la louvet (27)	60€	Chèque A l'ordre de MC THIBERVILLE	Sylvie DAVY 473 Rue de la mairie 27230 Fontaine la louvet 02-32-46-92-82 / philippeeduc@orange.fr MC Thiberville
11 Septembre	LAON	58€	Chèque A l'ordre de MC LAON	LAON MOTO VERTE Patrick.damery@orange.fr 03-25-01-85-04 Mr Benoit LELIEVRE 17 Rue Lapie Henrion 51360 VAL DE VESLE
17 Septembre	BELLOU	60 €	En ligne www.clicngo.fr	Romain LANGLIN 06 73 05 59 22 romain.langlin@hotmail.fr